

## CHARTRE DE L'ASSOCIATION:

1. L'association **Musigones** propose aux enfants hospitalisés, des temps de rencontre et de partage, avec des musiciens qui interviennent gratuitement, dans les services pédiatriques du grand Lyon qui lui en font la demande.
2. Ces temps musicaux sont destinés à tous les enfants, des nouveaux nés aux adolescents.
3. L'action musicale de **Musigones** s'adresse également à l'entourage pour favoriser l'échange entre les enfants, les familles et le personnel hospitalier.
4. Aucune intervention musicale n'a lieu sans l'accord et le désir exprimé de l'enfant ou de sa famille. L'intervention se fait dans le respect de l'intimité de l'enfant et la non-ingérence dans son dossier médical.
5. A travers la création d'un espace sensible, la musique peut aider à gérer les stress induits par le lieu, les pathologies et les soins, l'isolement ou l'attente. Elle peut susciter détente, curiosité, libération de certaines émotions, plaisir ou dialogue.
6. L'association **Musigones** emploie des musiciens professionnels, choisis pour leurs compétences musicales et leurs qualités relationnelles.
7. Les musiciens proposent des instrumentations et des répertoires qu'ils adaptent à la diversité des situations rencontrées: âge, durée de séjour, pathologie, culture et personnalité de chacun...
8. Tout lieu peut se prêter à la rencontre musicale (couloir, salle d'activité, hall d'entrée, chambre...), individuelle ou en groupe, si l'équipe hospitalière donne son accord.
9. Les séances musicales sont organisées en coordination avec le service socio-éducatif, dans le respect des consignes et des règles de fonctionnement de l'hôpital.
10. L'association **Musigones** intervient en convention avec les Hospices Civils de Lyon, en fonction de ses ressources, issues de dons d'organismes publics et privés, et de particuliers.